

**FICHE DE RECENSEMENT  
CONGES BONIFIES  
CAMPAGNE 2018**

devant parvenir impérativement par courrier électronique à la DAF  
avant le 20 octobre 2018 (ÉTÉ )  
avant le 28 février 2019 (HIVER)  
[ce.recdaf@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recdaf@ac-montpellier.fr)

DOM de destination de l'agent :

GRADE EMPLOI		DATE DE NAISSANCE	DATES SOUHAITEES	
			DEPART	RETOUR
Fonctionnaire bénéficiaire	NOM PRENOM  Tel. Fixe/portable  Email (obligatoire)			
Conjoint concubin pacsé	NOM PRENOM			
ENFANT (s)	NOM PRENOM			
	NOM PRENOM			
	NOM PRENOM			
	NOM PRENOM			

L'agent peut prétendre à la prise en charge par l'Etat des frais de transport de son conjoint , concubin, pacsé si les ressources de celui-ci sont inférieures au traitement soumis à retenues pour pension afférent à l'indice brut 340 équivalent à 18 050,57 euros annuels au 1er janvier 2017,  
Dans ce cas, joindre une copie de l'avis d'imposition 2017

Par mesure de sécurité et de fiabilisation de l'information, merci de transmettre ce tableau avec des données dactylographiées et non manuscrites .